

REJOIGNEZ YOAN À NASHVILLE !

Salut, Bonjour et voyagenashville.com vous offrent la chance de partir en voyage à Music City!

Cette promotion n'est pas gérée, commanditée, endossée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à TVA / Salut Bonjour ainsi qu'à Productions J et voyagenashville.com et non à Facebook.

1. ÉLIGIBILITÉ

Pour participer et être admissible à gagner, le participant ne doit pas être un employé, un membre de la famille immédiate d'un employé ou vivre avec un employé de l'une des organisations suivantes : Productions J, Voyages USA Country, TVA et leurs agences affiliées. Aucun achat requis. Le ou la gagnant(e) doit être âgé de 21 ans ou plus. Le concours débute le 13 août 2015 et se termine le 19 août 2015 à 23:59, heure avancée de l'Est.

Voyage du 20 au 28 septembre 2015. Le voyageur doit se procurer des assurances de voyage, posséder un passeport valide et ne pas avoir de dossier criminel. Il est de la responsabilité du voyageur de se procurer tous les documents de voyage nécessaires. Aucun remboursement si papiers non valides. Le voyageur est le seul responsable de ses effets personnels. Celui-ci ne peut pas tenir responsable l'organisateur de tous actes de vols ou de pertes de ses biens. Pendant les activités du voyage, le voyageur sera le seul à décideur d'arrêter ou de continuer sa participation au voyage que ce soit pour des raisons physique ou de santé. Le voyageur doit être présent à 06h00 AM sans retard le matin du 20 septembre 2015 au stationnement du Tim Hortons situé au 1220 boul. des Promenades, J3V 6P3 à St-Bruno-de-Montarville. Il devra présenter un passeport valide et une preuve d'assurances de voyage. Le départ aura lieu à 07h00 AM.

2. INSCRIPTION

Pour s'inscrire, le participant doit répondre à un court sondage qui sera divulgué sur la page Facebook de Salut, Bonjour. Le ou la gagnant(e) sera dévoilé(e) en ondes à Salut Bonjour le 20 août.

3. PRIX

Un voyage pour deux (2) personnes du 20 au 28 septembre avec voyagenashville.com, comprenant transport, hébergement et certaines activités au Michigan, au Kentucky, à Memphis, à Graceland et à Nashville, Tennessee, et à Windsor, Ontario, en plus d'une rencontre avec Yoan à Nashville.

Sont inclus dans le forfait voyage : le transport en autocar de luxe, les hôtels, les déjeuners chaud, la visite au ranch de Loretta Lynn, le spectacle au Grand Ole Opry, l'entrée à la maison d'Elvis (Graceland) et ses musées, la ferme de

chevaux au Kentucky et 3 entrées aux musées (40\$ pour l'ensemble des 3 musées Sun Studio, le Country Music Hall of Fame et la distillerie Jack Daniel's). Les frais suivants sont **exclus**: dîners, soupers et le service de pourboire n'est pas inclus pour le guide et le chauffeur. Il est suggéré de 3\$ par jour par voyageur pour le chauffeur et également pour le guide.

4. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le commanditaire du concours et/ou ses représentants se réservent le droit en tout temps et à leur seule discrétion, de faire ce qui suit : (a) inclure des restrictions raisonnables sur la disponibilité ou l'utilisation d'un prix ou de tout aspect d'un prix et (b) substituer le prix ou tout aspect du prix, peu importe la raison, pourvu qu'un prix ou un aspect du prix de valeur comparable y soit substitué. La personne gagnante renonce à tout recours si les services et prix offerts ne sont pas entièrement satisfaisants. La valeur approximative totale au détail du prix est de 4 000\$ CA.

5. RÉCLAMER LE PRIX

Le ou la gagnant(e) sera contacté(e) le 20 août par téléphone et/ou par courriel et devra soumettre une preuve d'identité lors de la récupération de leur prix. Si la personne gagnante ne se manifeste pas dans la journée, elle renoncera automatiquement à son prix et, dans ce cas, le prix sera décerné à une autre personne.

6. RÈGLE DE DIFFUSION

Le prix doit être accepté tel qu'il est accordé et n'est pas transférable. Aucune valeur en espèces ne sera accordée à titre de prix et le prix ne pourra pas être substitué à un autre (et sans limiter ce qui précède, les prix ne peuvent pas être vendus ni échangés).

6.1. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

6.2. Les décisions des partenaires du concours sont sans appel.

6.3 Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Salut, Bonjour, à Productions J et à voyagememphis.com et non à Facebook.